

# L'intelligence du compromis vis-à-vis des contraintes budgétaires

C'est dans un contexte toujours difficile où les réformes successives imposées par l'Etat impactent lourdement les budgets communaux que le conseil municipal a adopté le budget primitif le 7 avril dernier. Ce budget s'élève, hors opération d'ordre et capacité d'autofinancement, à 10 407 994 €, divisé en deux sections obligatoirement équilibrées : 4 940 724 € en fonctionnement et 5 467 270 € en investissement.

## Un budget rigoureux qui garde comme principaux objectifs la qualité de vie et de services pour les Gignacois et le soutien aux associations

### De la rigueur dans les dépenses de fonctionnement

La politique d'économie mise en place ces dernières années se poursuit. Les années précédentes les contrats de téléphonie et d'assurance ont été revus, cette année il convient de mettre l'accent sur les économies d'énergie. Les dépenses à caractère général subissent une augmentation de 8,5% liée essentiellement à l'inflation touchant les produits courants, à l'augmentation galopante des différents combustibles, à l'augmentation de la population et à la mise en place d'un service payant géré par la Communauté des communes Vallée d'Hérault pour l'instruction des permis de construire et autres autorisation d'urbanisme (nouvelle charge imposée par le désengagement de l'Etat). Les charges de personnel augmentent de 3,8% cette année, ce chiffre correspond essentiellement à la progression régulière des carrières, puisqu'aucun recrutement ne sera réalisé en 2011. Les charges de gestion courante (participations obligatoires et subventions versées) sont en progression de 4,6%. Cette progression reflète l'effort croissant de la commune pour le milieu associatif.

### Des investissements pluriannuels pour anticiper les besoins de demain

#### Côté dépenses...

C'est toujours dans un contexte de projets pluriannuels que s'élabore le budget d'investissement de l'année en cours, 2011 ne fait pas exception. Le montant des projets inscrits s'élève à 5 467 270 € et ils sont systématiquement

accompagnés de demandes de subventions. Soulignons qu'en l'absence de soutien financier sollicité, certains de ces projets ne seront pas réalisés.

Les grands investissements 2011 se déclinent suivant plusieurs axes :

> l'aménagement de la ville : la matérialisation du stationnement, l'aménagement de différents espaces urbains pour la sécurité et le bien être de tous. L'année 2011 verra se ter-

miner l'aménagement de l'Esplanade lieu de vie et de passage incontournable (418 200 € subventionné à 40%) ;

> le patrimoine : la réhabilitation de la Tour (2<sup>ème</sup> tranche : 435 000 € subventionné à 60%) et la réhabilitation de l'Hôtel de Laurès en logements et bureaux pour le nouveau Centre Social ;

> les travaux dans les bâtiments : le réaménagement du parvis de la mairie, la construction de nouveaux sanitaires aux écoles primaires (150 000 €), la réhabilitation en salles communales de la cave à vin de l'espace La Sérane (300 000 €), la réhabilitation de la caserne des sapeurs-pompiers subventionnée par le

## Malgré la rigueur dans les dépenses, le budget se doit être entreprenant pour anticiper les besoins en infrastructures d'une ville en pleine croissance

Conseil général et cofinancée par les communes secourues en premier appel (375 544 €) - cofinancement de 216 020 €) et la construction d'un poste de police municipale (579 000 €) ;

> Les travaux en extérieurs : la réfection de la voirie : chemin de Notre Dame, rue Eglise des Cordeliers, voirie rurale..., la création des différents réseaux d'eau, électricité et assainissement de la ZAC le Rivalal préalable à la construction du nouvel Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes et la création d'un nouveau skate parc et terrain de tennis.

#### Côté recettes...

Les dotations versées par l'Etat sont gelées jusqu'en 2014 (loi de finances 2011) et seule la prise en compte d'une partielle augmen-

tation de notre population (5 252 habitants notifiés pour plus de 5 500 habitants estimés) nous permet de prévoir 2% de progression des dotations.

Contrairement à 2010, une évolution des taux des contributions directes est indispensable cette année hormis la taxe sur le foncier non bâti qui reste inchangée (67,44%). Elle s'élève à 3%, portant les taux d'imposition à 16,02 % pour la taxe d'habitation, à 24,57 % pour le foncier bâti. Avec l'augmentation des bases, le produit fiscal attendu est de 1 861 385 € (18% des recettes réelles totales).

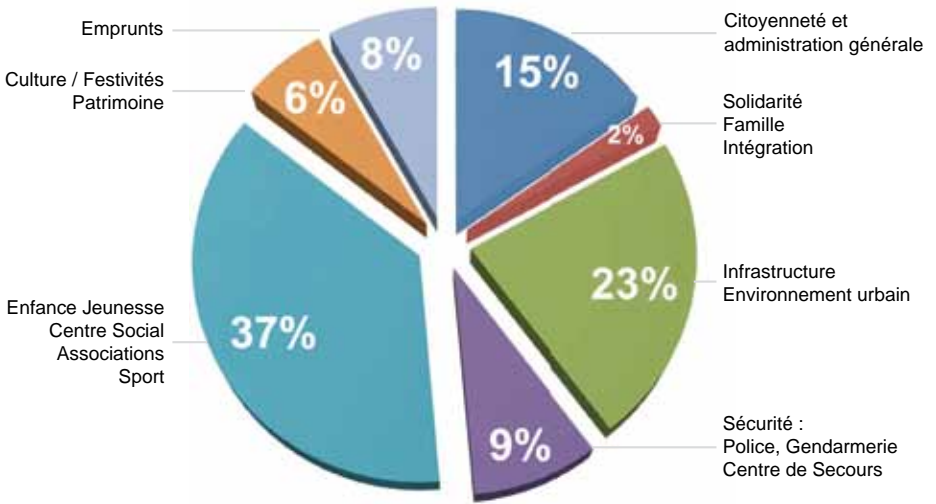
Les autres produits de gestion courante regroupent les revenus immobiliers de la commune et l'excédent de 100 000 € reversé par Gignac Energie sur le budget « électricité ». A noter qu'à ce jour, le tarif réglementé de l'électricité est fixé par le gouvernement, il n'y a donc aucun impact de ce virement sur la tarification et sur la facture de l'usager.

Pour accompagner les projets d'investissement, les subventions, participations et dotations déjà acquises représentent un montant de 1 763 382 €, une recette importante de 848 616 € résulte de produit de cession dont

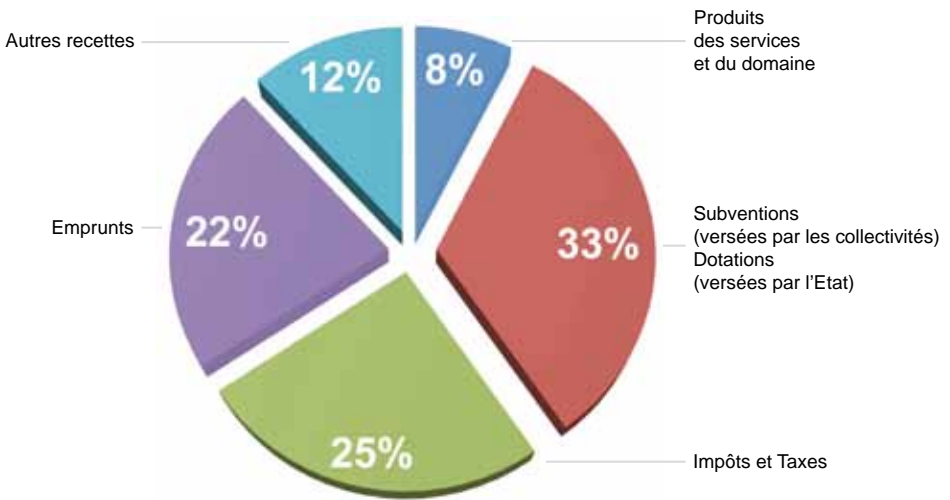
750 000 € proviennent de la vente de la Maison du Fleuve et du terrain associé pour la création d'un complexe touristique (projet qui est à l'étude depuis plusieurs années et qui devrait enfin se concrétiser fin 2011) et la prévision d'emprunt si la totalité de ces projets était retenue, s'élèverait à 2 330 000 €. Rappelons que ce chiffre correspond au financement de projets pluriannuels qui se répartira donc sur toute la durée des travaux engagés. Citons à titre d'exemple l'aménagement de l'Esplanade qui a débuté à la fin de l'année 2006 et s'est terminé à la fin du mois de mai 2011.

Rigueur et volonté d'entreprendre ne doivent pas s'opposer. C'est au contraire le compromis qui permettra de s'accommoder des contraintes budgétaires tout en avançant pour construire la ville de demain.

## Dépenses par fonction



## Recettes réelles



Priorité à l'aménagement...



...à la préservation du patrimoine



...au soutien des associations